**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 41 (1953)

**Heft:** 812

**Artikel:** Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche?: votation

fédérale du 6 décembre 1953

Autor: Leuch, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-268061

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# uvement Femini

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION
M<sup>mo</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mi Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

#### ABONNEMENTS

SHISSE 1 an . . Fr. 6. - (ab. min.) Abonnement de soutien . . . 8.-

, 0.25 Le numéro Les abonnements partent de n'importe quelle date

Nous pouvons tous quelque chose et ce que nous pouvons, nous le devons.

PASSY.

#### A nos abonnés

En raison des fètes de fin d'année le numéro de janvier du «Mouvement fémi-niste» ne pourra pas paraître le 2, mais il vous parviendra le 9 janvier.

Nous rappelons à chacun le chèque vert pour l'abonnement 1954, envoyé avec le dernier numéro. Merci d'avance.

### Pelites nouvelles des Nations Unies

Le Bulletin d'information No 7 sur la Le Bulletin d'information No 7 sur la condition de la femme a publié une série de nouvelles brèves. Nous reproduisons ici celles qui n'ont pas déjà été annoncées dans nos colonnes.

nos colonnes.

Allemagne — République démocratique:
Frau Hilde Benjamin, vice-présidente de
la Cour Suprème de l'Allemagne orientale,
a été nommée Ministre de la Justice le
15 juillet 1953.

Belgique: En 1953, trois femmes ont
siégé pour la première fois comme membres du jury de la Cour d'Assises du
Brabant, par application de la loi de 1948
qui a admis les femmes au service du
jury.

Canada: Quatre femmes ont été élues à
la Chambre des Communes au cours des
élections qui ont eu lieu en 1953.

Chili: Sra Maria T. del Canto a été nommée Ministre de l'éducation. Elle est la
deuxième femme à être ministre membre
du Cabinet.

Cabinet.

du Cabinet.

Danemark: Au cours des élections de 1953, 14 femmes ont été élues à la Chambre inférieure et 12 femmes à la Chambre supérieure, ce qui constitue un total de 26 femmes membres du Parlement, composé de 227 membres.

Fetat-Unit d'Amérique: More Consulo

posé de 227 membres.

Etats-Unis d'Amérique: Mme Consuelo Northrop Bailey a été élue Présidente («Speaker of the House») de la législature de Vermont. Elle est la deuxième femme à présider une législature d'un Etat. La disposition du Code du travail de l'Etat de New-York prévoyant un salaire égal sans distinction de sexe, en vigueur depuis 1944, a été pour la première fois appliquée à une affaire concernant l'éligibilité pour l'assurance de chômage.

Pays-Bas: Dr. Maria Z.N. Whitteveen, antérieurement conseiller à la Délégation Dermanente des Pays-Bas aux Nations Unies, a été nommée Conseiller à l'Ambassade à Moscou.

Royaume-Uni: Deux femmes ont été élues au Parlement dans les élections par-

élues au Parlement dans les élections par-tielles récentes, ce qui porte à 19 le nom-bre total des femmes membres du Par-

Dame Mary Smieton a été nommée Sous-secrétaire chargé du Département de Sécu-

secretaire charge du Departement de Securité, santé et bien-être au Ministère du travail et du service national.

El Salvador: Les élections municipales de 1953 ont été les premières auxquelles les femmes ont pris part depuis que le droit de vote leur avait été accordé par l'article 23 de la Constitution de 1950.

#### **POUR LA FAMILLE**

Thé légèrement brisé Uniquement en paquets de 500 gr. Fr. 5.-

A. JUNOD succ. de TSCHIN-TA-NI 9. Bourg-de-Four - GENÈVE

Téléph. 45759 -- On porte à domicile Expéditions postales. 

# Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche?

# **Votation fédérale du 6 décembre 1953**

L'électeur suisse aura à se prononcer dimanche sur les dispositions constitutiondimanche sur les dispositions constitution-nelles du régime financier de la Confé-dération. Notre ménage fédéral vit encore à l'heure qu'il est sur la base d'arrêtés, édictés en vertu de pouvoirs extraordi-naires, arrêtés qui ont dù être prolongés jusqu'en 1954 à la suite du rejet massif d'un premier plan financier. Or, près des deux tiers des recettes proviennent de sour-ces qui ne sont pas attribuées à la Confédé-ration par la constitution. Il est done ur-gent de faire passer ce droit de nécessité ration par la constitution. Il est donc urgent de faire passer ce droit de nécessité sous lequel nous vivons encore, en un droit constitutionnel ordinaire et de créer un équilibre fiscal stable, malgré les incertitudes que peut nous réserver l'avenir. Tenant compte dans la mesure du possible des critiques qui ont fait échouer le plan de 1950, le projet actuel confirme dans les grandes lignes les mesures qui sont en cours maintenant. Tâchons d'en relever les points essentiels.

La solution envisagée prévoit deux ordres La solution envisagee prevoit de activitate de revenus: les uns durables, les autres limités à une période déterminée, après quoi ils tomberont automatiquement. Cette période qui devait durer 20 ans, a été ramenée à 12 ans seulement, pour en faciliter l'adoption.

menée à 12 ans seulement, pour en faciliter l'adoption.

Les recettes fiscales prévues de façon durable sont estimées à 800 ou 900 millions, selon la prospérité économique du pays. Elles seront fournies par les droits d'entrée, le rendement des exploitations de la Confédération, le droit de timbre sur titres et coupons, l'imposition du tabae brut et manufacturé et les droits sur les carburants. Toutefois, la Confédération sera redevable aux cantons de la moitié des droits sur les carburants en vue des dépenses pour les routes ouvertes aux véhicules automobiles. Une large part de ces subventions sera affectée aux cantons d'Uri, des Grisons, du Tessin et du Valais qui ont à leur charge l'entretien de routes automobiles internationales.

L'autre série de revenus est limitée aux années de 1955 à 1966. Elle contient en particulier l'impôt sur le chiffre d'affaires, y compris l'impôt sur le luxe et l'impôt pour la défense nationale. On a fait abstraction de l'impôt sur la bière et les boissons d'une part, et sur le sacrifice pour la défense nationale de l'autre, afin de diminuer l'opposition.

L'impôt sur le chiffre d'affaires tient L'impôt sur le chiffre d'affaires tient compte des principes établis, c'est-à-dire l'exonération de l'impôt pour les denrées alimentaires de première nécessité et une charge n'excédant pas le 4% du prix de détail pour les matières auxiliaires utilisées

détail pour les matières auxiliaires utilisées pour la production agricole. La contre-partie, l'impôt pour la défense nationale, sera calculée pour les sociétés à base de capitaux et les sociétés coopératives selon des taux n'excédant pas le 7 % du rendement net. L'impôt pour les personnes physiques sera calculé d'après un tarif progressif, avec déductions pour le contribuable et ses enfants mineurs. Le taux n'excédera pas le 15 % pour les revenus de la classe la plus élevée. La perception de cet impôt, qui rapportera environ 200 millions, sera confiée aux cantons qui en retireront pour leur compte un cinquième retireront pour leur compte un cinquième du rendement brut! Ces impôts limités à une durée de douze

années sont estimés rapporter de 7 à 8 millions; la Confédération pourrait donc compter pour cette période sur un revenu total de 1500 à 1700 millions par an-

née.
Les dépenses prévues au budget seront à peine couvertes par ce revenu. Le service des intérêts de notre dette nationale de 8 milliards engloutit à lui seul 280 millions, les autorités et le personnel coûtent 265 millions, les dépenses militaires courantes (sans les armements nouveaux) 400 millions et ainsi de suite. Une dépense totale de 16 à 18 millions est donc à peine compensée par les revenus indiqués, et la question d'un amortissement de la dette n'entre pas en ligne de compte! n'entre pas en ligne de compte!

Le projet soumis aux électeurs ne prévoit

Le projet soumis aux électeurs ne prévoit donc pas d'imposition d'un ordre nouveau. Il fixe dans la constitution ce qui existe déjà en précisant certaines mesures. Il est évident que l'opposition est en éveil et qu'elle s'efforce de faire échouer aussi cette tentative de conciliation.

Quels sont alors les remèdes proposés ? D'une part, on conseille de ne pas prévoir d'impôt fédéral, mais de comprimer les dépenses, de manière à équilibrer le budget! On se demande, par quelle stratégie les dépenses fédérales seraient susceptibles de diminuer de moitié après les efforts déjà tentés pour réduire le personnel, les

subventions et d'autres dépenses. La seule économie massive qui compterait dans le budget fédéral scrait de renoncer aux ar-mements nouveaux et coûteux qui englou-tissent des centaines de millions! Préfèret-on alors sacrifier notre défense nationale à la perception d'un impôt, fût-il impo-pulaire?

pulaire?
Les partis d'extrême gauche réclament un impôt fédéral direct plus élevé sur la fortune, mais refusent l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les fédéralistes, eux, soutennent la thèse que l'impôt direct doit rester réservé aux cantons et que la Confédération doit se contenter des impôts indirects. L'artisanat se dit ruiné par l'impôt rects. L'artisanat se dit ruiné par l'impôt sur le chiffre d'affaires, particulièrement par l'impôt sur le luxe, et ainsi de suite. Chaeun veut une Confédération solvable chacun veut une Comedetation solvable et forte, à condition que personne ne tou-che à ses intérêts personnels ou au slo-gan qu'il croit devoir défendre. Ainsi le gan qu'il croit devoir delendre. Anns le principe de répartition des revenus entre Confédération et cantons était parfaitement justifié avant 1914 — il ne l'est plus aujourd'hui, où les charges de la Confédération ont augmenté de façon démesurée grâce à deux guerres et à une période

surée grâce à deux guerres et à une période de crise économique sans pareille. A circonstances transformées, remèdes appropriés! Si l'entrée de sa maison est en feu, le fédéraliste le plus convaineu n'hésitera pas à emprunter la fenètre pour avoir la vie sauve!

Aussi, à suivre tous les remèdes, ce qui reviendrait à renoncer à toute réforme efficace, on laisserait grandir paisiblement la dette de 8 milliards qui pèse sur le pays, à charge des générations futures, qui s'en tireront comme elles pourront! En face de ces critiques essentiellement contradiciers de part et d'autre, on doit se rendercompte que seul un compromis aura des chances de rallier une majorité de voix et de cantons. Et ce compromis est là.

Les électeurs qui ont conservé le sens de la responsabilité envers la patrie le sentiront-ils? Ils donneront leur réponse le 6 décembre.

le 6 décembre.

le 6 décembre.

Et nous, les femmes ? Une des nombreuses enveloppes à propagande politique portait cette inscription à l'adresse de l'électeur: Vous payez... alors commandez !

A quand le jour, où nous aussi commanderons, parce que nous payons ?

A Leuch

A. Leuch

**Femmes** 

de

Genève.

rassemblez-vous!

Par cet appel énergique l'Association pour le suffrage l'éminin convoquat pour le 28 novembre dernier, à 16 heures, devant le Monument national, les femmes genevoises afin de fêter l'anniversaire et le succès de la Consultation de novembre 1952 et tout en regrettant le vote de juin dernier, de témoigner par leur présence la volonté inébran-lable d'obtenir leurs droits politiques. Une invitation cordiale était également adressée aux électeurs qui avaient voté : « Oui ».

Ce jour-là : le soleil pour la première fois après des semaines, perça le brouillard. En demi-cercle autour du Monument national une foule d'hommes et de femmes, ces dernières

Ces lignes ont été spontanément envoyées à notre rédaction par Alville, écrivain bien connu, après la cérémonie commémorative du 28 novembre qui lui a paru particulièrement émouvante.

en plus grand nombre naturellement, atten-daient la venue des orateurs. C'était une foule

daient la venue des orateurs. C'était une foule très digne et respectueuse. Les badauds même ne se permirent ni remarques, ni sourires impertinents.

La présidente de l'Association suisse, Mme Eric Choisy prit la parole la première. Après avoir, une fois de plus, regretté le refug des électeurs genevois qui faisaient échouer le beau résultat de la Consultation, elle exprima la volonté formelle de son Association de recommencer et de poursuivre la lutterion de recommencer et de poursuivre la lutterior de la commence de la comm prima la voionté formelle de son Associa-tion de recommencer et de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire (applaudissements). Elle expliqua l'importance de cette victoire pour le bien public. Non sans une gentille malice elle constata que l'Union de la Suisse et de Genève était représentée par un Monu-ment national sous la forme de deux fem-mes!! (rires et applaudissements). Enfin mes!! (rires et applandissements). Enfin présentant le second orateur, M. Edmond Priyat, journaliste et professeur — si fidèle – Mme Choisy lui à la cause féministe donna la parole

Ce dernier gagna de suite son auditoire par son sens de l'humour alternant avec un

par son sens de l'humour alternant avec un sérieux pesuasif. Il rappela, avec beaucoup d'esprit, que par le vote de juin dernier une minorité de 18 000 hommes avait pu imposer sa volonté à une majorité de 36 000 femmes et constata que si une jeune fille genevoise désirait être électrice elle devait épouser un étranger! Puis l'orateur vint à évoquer le courage de la femme. Il cita en exemple celui des suffragettes anglaises qu'on doit admirer tout en n'approuvant pas le ridicule et l'excentricité de leurs méthodes et celui de femmes dans divers pays. Il montra celui de femmes dans divers pays. Il montra aussi la nécessité de savoir souffrir pour gagner une cause, même dans une République

gagner une cause, meme dans une Republique aussi douce que la nôtre.

Après que Mme Eric Choisy eut remercié l'auditoire et déclaré l'assemblée terminée, le public resta encore longtemps pour témoigner son intérêt et sa sympathie à l'Association pour le suffrage féminin.

Alville